REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

Agence des Normes et de la Qualité

REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland

Standards and Quality Agency

Directorate General

Direction Générale

00003

1 7 JUIL 2019

Portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR).

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITE,

Vu la constitution:

la loi N°92/007 du 14 août 1992 portant Code du Travail; Vu

la loi N° 96/11 du 05 août 1996 relative à la normalisation ; Vu

la loi N°2002/004 du 19 avril 2002, portant Charte des Investissements en République du Cameroun, ensemble ses Vu modifications subséquentes ;

la loi N° 2017/010 du 12 juillet2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ; Vu

la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018, porlant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ; Ver

la loi N°2018/022 du 11 décembre 2018, portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2019; Vu

le décret N°2009/296 du 17 septembre 2009, portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence des Normes et Vu de la Qualité (ANOR);

le décret N°2010/34 du 04 février 2010, portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Agence Vu des Normes et de la Qualité (ANOR) ;

le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ; Vu

le décret n° 2018/366 DU 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ; Vir

le décret N°2019/143 du 19 Mars 2019, portant réorganisation de l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) ; Vu

l'arrêté N°005/MINFI/CAB du 19 septembre 2018 portant nomination de responsables au Ministère des Finances ; Vu Vu

l'arrête n° 0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Etablissements Publics :

la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi Vu et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;

la résolution N°002/ANOR/CAO du 21 janvier 2019, portant adoption du Budget de l'Agence des Normes et de la Qualité Vir pour l'exercice 2019;

la décision n° 00000434/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination de Présidents des Commissions Internes de Vu Passation des marchés Publics auprès de certains Etablissement Publics ;

le communiqué radio-presse N° 017/CRP/PR/MINMAP/CAB du 24 juin 2019 ; Vu

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE:

Article 1er

Il est pour compter de la date de signature de la présente décision constatée la composition de la Commission Interne de passation des marchés Publics placée auprès de de l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR).

Article 2.-

La Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de l'ANOR se compose ainsi qu'il suit : Président : Monsieur NGUELA Jacques.

Membres:

- Madame: KOMBELE KELEMBONGA Joan Nancy, représentant du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT);
- Messieurs:
 - HOUNVOUSADI Jonas, représentant du Ministère des Marchés Publics (MINMAP);
 - o NGONO ONANA Gaël, représentant du Ministère des Finances (MINFI) ;
 - NKENGUE AFANA Jean Serge, représentant du Maître d'Ouvrage.

Secrétaire :

M. BOBIONGO Jacques Bienvenu;

Article 3.-

La présente décision qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le

Le Directeur Général,

Ampliations:

-MINMAP;

-ARMP;

-Intéressés ;

-Chronos/archives.

